

Document P2 Officiel

Obligation, conditions générales de Delta Fun

- À la signature du contrat un versement d'arrhes de minimum 30 % et versé pour assurer une obligation au prêt de l'organisateur et du prestataire.
- Vous disposez de 14 jours de rétractation une fois, ce délai dépassé aucun remboursement ne sera effectué vous vous engagez au prêt de notre agence. Sauf en cas de décès ou maladie grave sous preuve justificative. En autre cas l'arrhes ne sera pas remboursé.
- La somme restant due devra être effectuée au minimum 3 jours avant le jour de la prestation comme indiqué dans l'article 3, autrement la prestation ne peut pas avoir lieu et l'arrhes ne sera pas remboursé. Nous proposons également des paiements en plusieurs fois tout paiement qui ne sera pas entier avant la prestation sera annulée et non remboursé.
- Nos prix de prestation sont susceptibles de changer seul un devis ou un contrat verrouille le prix ainsi que la date. Pour tout changement dans le contrat, seul un document de votre part signé attestant un changement sera accepté.
- En cas de conditions météorologiques dangereuses selon nous, il y a la possibilité que nous annulions l'événement afin de garantir la sécurité de notre personnel. Soyez assuré que vous serez avisé et pas facturé pour l'événement en question.
- Le matériel loué sera testé avant le départ par le professionnel en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques le matériel loué (Vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels ...) auprès de sa compagnie d'assurance. Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc.. éventuelles sont à charge du preneur. Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par le professionnel. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation sera réparé par le professionnel ou tout autre avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut-être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 mois, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.
- Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du propriétaire et du preneur.

- La confirmation du nombre d'invités doit être faite au moment du versement de l'acompte et de la signature du contrat pour le Candy Bar, et être définitive 10 jours ouvrables avant la prestation, en deçà, tous les repas prévus seront facturés. Les 10 jours nous sont nécessaires aux commandes des marchandises et transformation des dites matières premières pour l'élaboration du repas. Aucune nourriture extérieure à nos produits, ne sera servie sans accord préalable.

- L'entreprise Delta Fun s'engage à ne pas vendre, partager ni divulguer des données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant l'entreprise.

- À titre de références et d'actions publicitaires, l'entreprise est autorisée à reproduire ou diffuser tout ou partie de données de l'événement sur son site internet ou sur tout autre support de communication dont elle pourrait faire usage, les reportages photographiques et vidéos, les témoignages écrits ou audio. L'entreprise déclare avoir recueilli les autorisations des tiers figurant dans les données de l'événement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégager ainsi l'entreprise de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'événement ou à demander des dommages et intérêts.

- Lors de sortie d'animation, prenez note que des pauses sont accordées à l'animateur étant donnée la demande physique qu'exige l'animation d'une mascotte : un minimum de 15 minutes par heure d'animation seront allouées en pause. La température, la durée, la demande physique, le type de costume et autres sont des facteurs qui peuvent avoir un impact sur la durée et la fréquence des pauses.

- En cas de violence (verbal ou physique) envers la mascotte ou animateur ou de dégradation volontaire sur le matériel et en l'absence de surveillant/agent, nous nous réservons le droit de mettre fin à l'événement sur le champ et le client sera facturé même si l'événement n'a pas été fait en entier. Tout harcèlement ou Dénigrement, violence sur le personnel ou de notre entreprise entraînera également des poursuites.

- Le client s'engage à offrir un local fermé (dans le meilleur des cas) pour que l'animateur puisse se changer et se reposer durant ses pauses.

- Tout manque d'organisation de votre part ne nous porte en aucun cas responsable. Notre objectif vous satisfaire lors de votre soirée, mais nous ne sommes pas responsables si le client ne suit pas sa propre organisation. Le client se porte également le responsable du comportement de s'est invité lors de la soirée en cas de violence ou dégradation du matériel.

- Concernant le montage démontage du matériel, nous réservons le droit d'anticiper le démontage pour faciliter la manutention du matériel en revanche nous laissons le minimum de matériel ou de musique pour assuré une fin réussi. (Sachez qu'une prestation démarre au moment où nous chargeons le matériel dans le véhicule jusqu'au déchargement dans nos locaux.). Selon le forfait ou l'option choisie la durée du montage ou démontage varie entre 10 min et 3 h)

- L'organisateur doit nous informer de la présence ou non de repas pour le DJ lors de l'événement.

- Le client doit également s'assurer de disposer une place sur le parking attitré pour l'installation et la désinstallation du matériel.

- Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente et/ou prestation est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce ...

- Rappel : une fois le contrat signé et la prestation réalisée aucun remboursement ne sera effectué. Vous vous êtes engagé.

- Pour les professionnels :

Un devis devra être signé et fournir toutes les informations nécessaires à la réussite de la prestation.

Un local ou un lieu devra être accessible au personnel pour les pauses ainsi que la restauration du personnel.

Concernant les prestations sur plusieurs jours des frais repas seront facturés à hauteur de 25 € par jour ainsi que des frais d'hôtel pour les déplacements supérieurs à 50 km du lieu de l'agence suivis de frais kilométriques pour chaque déplacement sur le lieu de la prestation.

Tout contrat signé sera suivi d'un acompte avec un paiement en fin de prestation.

Le règlement final devra se faire dans les 15 premiers jours après la prestation avant une première relance en outre des pénalités de 25 % après 30 jours seront ajoutées à chaque relance, au-delà de 3 relances le client s'engage à des poursuites.

- L'entreprise Delta Fun s'engage également à respecter les conditions de la prestation et à la réalisation de la prestation comme convenu dans le contrat, toute absence ou matériel absent ou défectueux ou erreur de notre part vous sera remboursé.

- L'agence Delta Fun ne rembourse que dans les cas suivants : absence, retard, catastrophe naturelle, matériel inutilisable de notre part, annulation avant les 14 jours légal,

- Pour toute réclamation vous pouvez nous faire un e-mail nous répondrons dans les 48h pour étudier votre demande,

Référence :

L'article 1708-1712 du Code civil sous le nom de « louage d'ouvrage »

L'article L441-9 Code de commerce

L'article 1128 du Code civil validité d'un contrat

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Siret : 953 526 522 00016